

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 78/2016

Eclairage public

Demande de crédit pour le renouvellement des luminaires, mâts et câblages obsolètes

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci- après la commission) représentée par

- son Président, Daniel Dupasquier,
- les membres, Ornella Morier, Marc Dubach, Philippe Muggli et Patrick Oppliger

s'est réunie le jeudi 2 juin 2016 en présence des conseillers municipaux, Denis Favre, Luigi Mancini afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. La commission s'est encore réunie le mardi 7 juin 2016 afin de statuer et rédiger son rapport.

La commission remercie les représentants de l'Exécutif pour le travail effectué ainsi que pour leur disponibilité à la renseigner et à répondre à ses questions.

L'analyse de la commission s'est fondée sur les éléments suivants mis à notre disposition :

- le préavis municipal
 - le tableau comparatif des offres reçues
 - explications fournies lors de la séance du 2 juin 2016
-

Préambule :

Pour rappel, la municipalité nous a demandé par le préavis 69/2015, un crédit d'étude pour le remplacement des sources lumineuses de notre village. Avec l'entrée en vigueur de nouvelles directives par l'ESTI (inspection fédéral des installations à courant fort) et des exigences légales, notre exécutif souhaite répondre à ces dispositions par le renouvellement de l'éclairage public de notre village.

La commission, fidèle à son rôle, s'est attachée à l'examen des aspects économiques et financiers du préavis.

Pour nous permettre de donner un avis sur le présent préavis, nous avons examiné les points suivants :

1. Type d'éclairage proposé
2. Marchés publics
3. Impacts financiers

1. Type d'éclairage proposé :

Deux variantes à LED, nous sont proposées dans le préavis. Une première variante avec un abaissement nocturne autonome et une seconde incluant un détecteur de présence, ce qui a pour avantage de pouvoir diminuer l'éclairage dans certaines rues moins fréquentées et ainsi de réaliser des économies d'énergies supplémentaires d'environ 20%.

Nous nous sommes demandés par ailleurs pour quelle(s) raison(s) la municipalité avait retenu la variante la plus chère par rapport au crédit d'études, voici la réponse :

- Obligation de remplacer toutes les sources lumineuses à vapeur de mercure
- Octroi d'une subvention fédérale (même si elle est modeste)
- Lors de l'étude, il était prévu de réaliser le contrôle OIBT, il s'est avéré que le câblage était déficient et un remplacement de celui-ci devait être réalisé
- Le génie civil n'était pas prévu dans l'estimation des 3 variantes étudiées,
- Suite au remplacement et à la réalisation du Marais, Judée, etc..., nous avons décidé d'uniformiser l'éclairage public.

A relever que le remplacement des sources lumineuses se fera progressivement en même temps que d'autres travaux dans les rues de notre commune (par exemple, remplacement des conduites, entretien des chaussées, etc...). Il nous a été par ailleurs signalé que l'éclairage public sur le chemin du Village fera l'objet d'un préavis séparé.

On peut regretter par ailleurs que nombre de points lumineux ont été remplacés ces dernières années, ne sachant pas qu'ils ne correspondraient pas aux exigences légales très rapidement...

2. Marchés publics :

Les appels d'offres ont été scindés en 2 parties, soit une première partie pour l'installation électrique et la seconde pour les fournitures. Cette scission a permis de faire des procédures dites sur invitations pour les marchés publics.

2.1 Installation électrique : 6 entreprises ont été invitées à participer à cette soumission. Seule 5 entreprises ont rendu leur soumission dans les délais et nous avons constaté que les montants TTC varient entre CHF 809'879.45 à 1'077'840.00 soit une différence de 33.1%.

2.2 Fournitures : on distingue deux types de fournitures. Un premier type dit « routier » qui concerne principalement l'éclairage de la route cantonale (RC401) et un autre type dit « résidentiel » qui concerne les quartiers et les routes secondaires.

Le montant total du préavis est basé sur les offres retenues selon les critères de sélection mis en place. Nous avons pu vérifier lesdits montants.

3. Impacts financiers :

- a) Sur les comptes de fonctionnement

Les économies seraient les suivantes :

Version de base

	CHF /année
- Consommation	9'000
- Contrat d'entretien	6'000
Total	15'000

Version option

Economie supplémentaire

- Consommation	5'000
----------------	-------

b) Comptes d'investissements

Il reste un montant de CHF 230'228.85 au bilan de la commune qui concerne les installations de l'éclairage public à remplacer. Ce montant devra être amorti.

Comme vous pouvez le constater, la justification de ces investissements n'est pas financière, mais exigée par les nouvelles prescriptions légales. Pour y faire face, Il est d'ores et déjà prévu une augmentation de la taxe sur l'éclairage public...

Conclusion

Au vu de ce qui précède la commission des finances adopte à l'unanimité de ses membres et le préavis 78/2016 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à voter les résolutions suivantes,

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal n° 78/2016 adopté en séance du 17 mai 2016 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- ouï le rapport de la Commission technique
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- 1) d'accorder un crédit de **Fr. 1'350'000.00** TTC, pour le renouvellement des luminaires, mâts et câblages d'éclairage public obsolètes sur le territoire communal ;
- 2) d'autoriser la Municipalité à financer ce montant par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles ;
- 3) d'amortir l'amortissement de cette dépense sur une durée de 20 ans

Romanel-sur-Lausanne, le 7 juin 2016

Le rapporteur :



Patrick Oppliger

Les autres membres :

Daniel Dupasquier



Philippe Muggli

Ornella Morier



Marc Dubach